

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2018

CP2018_08_42A
id. 4084

L'an deux mille dix huit, le vingt huit août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEUX)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RÉHABILITATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
LOT 5 - ASSAINISSEMENT**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Les travaux de réhabilitation des archives départementales concernent la réfection de la toiture-zinguerie et l'isolation des combles, la réfection des portes-fenêtres du rez-de-chaussée, les peintures des menuiseries et l'évacuation des eaux pluviales.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (phase 2016) s'élève à 687 500 € HT (687 500 € HT).

Le montant de ces travaux ayant été estimé inférieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 11 avril 2018 au BOAMP, la date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 7 mai 2018 à 11 H 30.

La consultation comportait 5 lots et la commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2018 a attribué les lots : 1 à 4 (toiture zinguerie, menuiseries, gros-oeuvre maçonnerie couverture et peinture menuiserie bois). Aucune offre n'ayant été remise pour le lot 5 « assainissement », elle a déclaré ce lot infructueux.

Celui-ci a fait l'objet d'une nouvelle consultation par mail le 30/05/2018 (date remise des offres le 18/06/2018 à 11 h 30) auprès de 3 sociétés : BERLESE, CMPGB et CASTEL ; seule la société CMPGB a remis une proposition.

Compte-tenu du montant pour l'ensemble des lots, la commission d'appel d'offres a de nouveau été saisie simplement pour avis pour le lot 5, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée du 28 avril 2015 qui autorise le Président du Conseil départemental à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant n'excède pas les seuils réglementaires.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 12/07/2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant global des travaux est de 469 927,87 € HT soit 563 913,44 € TTC.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département et selon les conditions susvisées, le marché relatif à l'attribution du lot n° 5 « assainissement » pour l'opération de réhabilitation des archives départementales avec la société CMPGB pour un montant de 65 541,33 € HT ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour : 14

Contre : /

Abstentions : 5

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC